



**PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n° 12-2026-07-08-00121 du **08 JUIL. 2026**

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de MOYRAZES

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU le décret du 06 novembre 2024, portant nomination de Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2024 portant délégation de signature consentie à Monsieur Olivier LACROIX, Directeur de la Direction de la citoyenneté et de la légalité, régulièrement publié au recueil des actes administratifs le 25 novembre 2024 ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, pour les communes comptant une seule liste au conseil municipal, par le maire de la commune de MOYRAZES et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron,

ARRÊTE :

Article 1 : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de MOYRAZES les personnes suivantes

Conseiller municipal : M. PALOUS Benjamin

Délégué de l'Administration : Mme ESTIVALS Marie-Cécile

Délégué du Tribunal judiciaire : M. PELISSIER Philippe

Les membres sont nommés pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le **08 JUIL. 2026**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur,



Olivier LACROIX